

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 3474 /Postes

Astrida, le 14 décembre 1950.-

Objet:

Parcelle de la Poste
à Astrida.-



Monsieur le Percepteur,

En réponse à votre lettre privée de ce jour, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je n'ai reçu aucune communication officielle relative au déboisement à effectuer dans la parcelle à usage de parc et plaine de sports.

Je vous confirme que l'octroi d'une parcelle au service de la Météorologie ainsi que l'aménagement du terrain situé entre le tennis actuel et les locaux de la poste doit faire l'objet d'une demande avec plan annexe. En possession de cette correspondance j'adresserai la demande à Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi.

Les travaux demandés par le service de la Météorologie sont importants et affectent l'esthétique de la parcelle précitée. Il est donc nécessaire de suivre la procédure régulière.

J'ai demandé en votre présence, au technicien météorologiste chargé du placement des appareils, qu'une demande me soit adressée, ou soit adressée directement au Gouverneur du Ruanda-Urundi. Je vous conseille de confirmer ce point de vue à votre chef hiérarchique. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Percepteur, l'assurance de mes sentiments très distingués. L'Administrateur Chef de Territoire,
I. REISDORFF,

Monsieur le Percepteur des Postes

à

A S T R I D A .-